

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 441

présenté par

M. Rancoule et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la sixième phrase de l'alinéa 62, supprimer les mots :

« , sous réserve de leur compétitivité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La relocalisation d'une filière de munitions de petit calibre doit avant tout être une question de souveraineté. Il s'agit d'une filière stratégique.

Les Gouvernements successifs en France ont déjà fait preuve de naïveté ces dernières années sur les masques sanitaires, les médicaments ou encore la poudre qui sont autant de filières stratégiques que l'on avait abandonnées et qui nous ont manquées lors des dernières crises. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire la même chose sur nos munitions de petits calibres. L'exemple de la guerre en Ukraine qui a provoqué de lourdes difficultés d'approvisionnements au ministère de l'Intérieur pour ses munitions de petits calibres de 9mm qu'il importait pourtant d'un pays européen doit nous alerter et nous pousser à encourager la relocalisation d'une filière de munitions de petit calibre dont le coût resterait relativement faible en comparaison d'autres grands programmes de munitions.